

EURE

Animation

N° 8



GUIDE DE LA RECHERCHE DE QUALITE

DANS LES PROJETS EDUCATIFS
TERRITORIAUX (PEDT)





Préface



La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a dans la majorité des cas réparti les 24 heures d'enseignement hebdomadaires non plus sur quatre jours mais sur neuf demi-journées, dégageant en général trois heures dans la semaine.

L'option a souvent été dans le département de mettre à profit ce temps pour le confier à une organisation relevant d'une déclaration d'accueil collectif de mineurs encouragée en cela par la D.D.C.S. et la C.A.F. Les collectivités ont été incitées à inscrire leur action dans un projet éducatif de territorial (PEDT) dans lequel les élus locaux se sont engagés dans l'éducatif aux côtés des familles, des animateurs et de l'école.

À partir d'un diagnostic partagé, le PEDT rassemble l'ensemble des acteurs mobilisés dans le domaine de l'éducation pour organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs dans une même ambition.

Au-delà des passions et réactions que la réforme a pu susciter il paraissait intéressant aux services publics qui ont accompagné les collectivités locales de mettre en avant les actions pertinentes qu'ils ont pu relever. Il s'agit de valoriser les bonnes initiatives, encourager les intervenants et donner envie à ceux qui cherchent comment améliorer leur projet.

Les noms des collectivités n'ont pas été cités dans ce guide, mais il est certain que rien n'aurait été possible sans leur profond engagement dans la mise en œuvre des projets à destination des enfants. Car s'il n'est pas toujours facile de proposer des activités qui sortent de l'ordinaire et que les contraintes de temps, de lieux, et d'encadrement sont nombreuses, force est de reconnaître que bien des sites ont su surmonter les difficultés et mettre en œuvre des projets ambitieux avec des activités de qualité.

*Thierry COUDERT
Préfet de l'Eure*



Préface



L'émergence de projets éducatifs territoriaux (PEDT) résulte de la rencontre de deux volontés : réformer l'école et les rythmes scolaires, organiser l'offre éducative au sein des territoires en réunissant tous les acteurs dans une même démarche.

Cependant l'ambition de mieux organiser l'offre éducative sur un territoire et de faire coopérer les différents acteurs éducatifs n'est pas une approche nouvelle ;

Avant les PEDT, il y a eu les Contrats éducatifs locaux (CEL) il a également été question de projets éducatifs locaux (PEL) ou des projets éducatifs globaux (PEG)... Au titre de l'aménagement des rythmes scolaires, des dispositifs divers aux appellations variées ont vu le jour : ATS (aménagement du temps scolaire), contrats bleus, ARVEJ (aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes), CATE (contrat d'aménagement du temps de l'enfant)...

Ce qui change aujourd'hui, c'est l'ampleur de la généralisation voulue par la loi : 91 % des communes comptant une école publique sont couvertes par un PEDT soit 96 % des élèves scolarisés dans les écoles publiques.

Or l'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école, un enfant ne passe que 10 % de sa vie en classe.

La branche famille intervient, depuis longtemps, en interaction avec les services de l'État et les collectivités locales pour développer l'accueil éducatif des enfants et des jeunes sur les temps péri et extra scolaires. Elle prône la nécessité d'organiser la continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et encourage une approche territoriale globale des problématiques socio-éducatives au travers de la définition de projets éducatifs locaux.

Renforcer la qualité des projets éducatifs territoriaux c'est les concevoir comme des projets évolutifs partenariaux, adaptés aux besoins, portant une attention particulière aux évolutions sociales des territoires concernés et intégrant plus largement les problématiques des familles ainsi que des actions d'accompagnement à la parentalité. Il s'agit d'une recherche de cohérence, de complémentarité sur et en dehors du temps scolaire afin de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen, en référence aux principes de laïcité, dans une démarche de responsabilisation mutuelle des différents acteurs éducatifs au premier rang desquels se trouvent les familles.

Michel TANCHOUX

Président du Conseil d'administration de la CAF de l'Eure



Sommaire

Les organisations

P8

Les espaces

P10

Les intervenants

P12

L'articulation du projet d'école et du projet périscolaire

P14

Les projets autour de la cuisine

P16

Les projets autour du jardinage

P18

Une autre manière de pratiquer le sport

P20

Les activités d'expression artistique

P22

Les projets autour des activités manuelles

P24

Le développement durable

P26

Adresses utiles

P27

LES ORGANISATIONS

La répartition des trois heures de temps d'activités périscolaires libérées par la réforme peut adopter différentes modalités de fonctionnement. Celles principalement appliquées sont : 4 fois 45 minutes, 2 fois 1h30, 3 fois 1h et 1 fois 3 h. Cependant de nombreuses autres modalités existent dues notamment aux contraintes des transports scolaires.

S'il semble difficile de mettre en place des activités sur **45 minutes**, ce temps peut convenir aux enfants d'école maternelle qui ont une concentration réduite et ressentent le besoin d'un rythme plus régulier dans leur emploi du temps.

Les sites qui ont opté pour **deux séances d'1h30** ont davantage de temps pour mettre en place les activités et permettent d'envisager des déplacements lorsque l'animation s'organise dans les espaces loin de l'école. La répartition des heures de classe n'est cependant pas homogène sur la semaine et on constate souvent une alternance de journées de classes « lourdes » et d'autres « plus légères ».

Avec des activités **d'une heure, programmées sur trois jours**, une seule journée de classe est « lourde », ce qui favorise les repères pour l'enfant. Le temps d'activité est-il cependant suffisant s'il y a besoin de se déplacer ?

Enfin l'option de **l'après-midi libéré** est souvent choisie par les communes rurales isolées car elle facilite le recrutement des intervenants qui ont ainsi moins de déplacements ; elle permet aussi d'avoir des activités dans des espaces éloignés de l'école. Les activités s'organisent différemment sur une demi-journée, moins morcelées, elles permettent plus de souplesse. L'encadrant peut aussi apprécier d'intervenir sur un temps durant lequel les enseignants ne seront probablement pas dans l'école. Cette solution pose cependant le problème des heures de classes qui sont concentrées sur les autres journées de la semaine.

Quelques organisations originales :

- Activités périscolaires trois quart d'heure le matin de 8h30 à 9h15
- Opter pour une rentrée scolaire anticipée et ainsi alléger les semaines de classe. Ce que permet le **décret Hamon du 8 mai 2014**



Les temps d'activités périscolaires sont souvent programmés **après la classe**, alors que pour certains chrono-biologistes c'est justement le moment d'un retour de concentration. Pour en tenir compte, certains sites programment leurs activités **avant le retour en classe**. Elles doivent alors se terminer par un temps calme si elles sont trop entraînantes car les enseignants apprécient de récupérer des enfants prêts à entrer dans les apprentissages.

Le découpage de l'année scolaire par les **cycles d'activités** permet de se calquer sur les périodes scolaires de vacances à vacances qui, même s'ils n'ont pas toujours une durée régulière, offrent l'avantage d'être bien identifiés par les enfants, les familles et l'équipe enseignante.

D'autres sites découpent arbitrairement les 36 semaines de classe en trois, quatre ou cinq périodes qui sont plus équitables et permettent une progression des activités. Le changement d'activités au milieu d'une période scolaire est cependant difficile à intégrer pour certains.

Libérer le vendredi alors qu'il n'y a pas classe le samedi matin peut « désynchroniser » le rythme de l'enfant ; risque moindre si a été retenue l'option de la classe le samedi matin.

Le rôle de coordonnateur

Poste clef d'un PEDT il lui appartient :

- de sensibiliser chacun des élus d'une intercommunalité*
- d'assurer la bonne organisation générale*
- de faciliter les contacts entre les différents acteurs*
- de gérer la mutualisation des espaces et des intervenants*
- de prendre en charge des enfants lors de l'absence d'un animateur*



LES ESPACES

Utilisation des locaux scolaires :

Pour formaliser le partage des locaux scolaires une **convention** peut être rédigée ; un modèle est proposé par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de l'Eure. Un travail peut aussi être mené sur la rédaction d'un règlement intérieur, partagé avec l'école, avec des spécificités propres à chacun des temps.

La mise à disposition d'un placard permettra de stocker le matériel et les réalisations en cours.

Locaux spécifiques :

L'idéal est de disposer de locaux propres aux activités périscolaires, situés à proximité de l'école afin de limiter les déplacements et d'optimiser l'organisation des activités.

Ces espaces dédiés aux activités périscolaires permettent de laisser sur place des travaux en cours entre deux séances en limitant le rangement chronophage.



Locaux associatifs :

Ils offrent aux enfants une ouverture vers le monde des adultes et permettent de pratiquer une activité dans un autre contexte. Pour l'enfant qui fréquente la bibliothèque, le club de billard, ou autre sur les temps périscolaires, cette découverte peut lui donner envie d'y retourner sur son temps libre et éventuellement y emmener ses parents !

LA BOÎTE À IDÉES

- donner un nom ludique à la salle dédiée aux activités périscolaires
- s'assurer que tous les intervenants aient connaissance de l'accès à une trousse à pharmacie et à un téléphone fixe pour les appels d'urgence
- installer dans des espaces polyvalents un placard de rangement spécifique à chaque activité
- utiliser les classes par rotation



Les déplacements :

Le recours à un transport peut être sécurisant, surtout pour les enfants les plus jeunes, si le lieu d'activité est éloigné.

Pour les plus grands, un déplacement à pied peut être l'occasion de travailler ou de revoir les notions de sécurité routière, en lien avec les enseignants qui délivrent l'Attestation de Première Education à la Route (APER) pour laquelle est envisageable l'intervention de la gendarmerie ou de la police municipale.

Salles des fêtes :

Leur utilisation est souvent nécessaire, surtout en cas de météo défavorable aux activités extérieures. Elles peuvent souvent être divisées pour différents ateliers séparés lorsque la cohabitation est possible. Il est bien entendu que ces salles doivent être chauffées même si cela n'est pas toujours aisé et doit être anticipé.



RAPPEL ADMINISTRATIF

Quelques sites ont préféré conserver le taux traditionnel d'encadrement des accueils de loisirs afin de préserver une qualité et une sécurité. Pour les activités déclarées en accueils de loisirs à la D.D.C.S. dans le cadre d'un P.E.D.T., les taux d'encadrements desserrés à :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 18 enfants à partir de 6 ans
- permettent la constitution de groupes de taille plus importante, donc une utilisation de locaux facilitée. Cependant cette possibilité ne doit pas nuire à la qualité de l'encadrement des activités et il faut que l'organisateur respecte la capacité d'accueil fixée lors de l'enregistrement des locaux par la D.D.C.S. Certaines salles ne seront autorisées que pour des activités d'un maximum de 7 enfants, tels certains espaces de cuisine ou de bricolage.

LE MERCREDI

- La transition entre le temps scolaire du matin et les activités de l'après midi peut être abondée de différentes manières :
- une garderie d'une demi-heure
 - un transport assuré par l'accueil de loisirs
 - une restauration ouverte à tous les enfants y compris à ceux qui ne fréquentent pas l'accueil de loisirs mais s'adonnent à d'autres activités.

LES INTERVENANTS



Les professionnels de l'animation :

L'appel aux titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (**BAFA**) est la première solution, même si la spécificité des nouveaux espaces d'activité est éloignée de l'exercice des fonctions classiques de l'animateur. Du reste il n'est pas possible pour un stagiaire de valider la totalité de stage

pratique BAFA en situation d'accueil périscolaire. Si les sessions de formation théorique s'adaptent désormais à l'évolution de l'animation, des temps de formation spécifique peuvent aider les plus anciens à évoluer et aborder d'autres façons d'agir.

Le BAFA est cependant un brevet non professionnel. Le certificat de qualification professionnelle (**CQP**) premier degré d'animateur périscolaire présente une solution de formation adaptée, en permettant de développer des compétences et entamer un processus de qualification professionnelle. Sous la responsabilité d'un directeur il accueille les enfants, conçoit des projets d'activités adaptées et conduit les temps d'animation.

L'intervention du titulaire du **BPJEPS** est généralement de nature à contribuer à une qualité professionnelle de l'activité.

Les parents :

Si les parents délégués participent au comité de pilotage du PEDT, d'autres peuvent s'impliquer en participant à l'encadrement des activités. Cette ouverture aux parents s'accompagne souvent d'une aide de coordinateur des temps périscolaires pour former ces nouveaux encadrants à la gestion d'un groupe. Afin de ne pas décourager les bonnes initiatives par manque d'expérience dans l'encadrement d'enfants, les parents interviennent parfois en binôme avec un animateur expérimenté. Cette participation des parents permet de leur faire admettre la réforme et de se rendre compte de la difficulté de la mission des animateurs et des enseignants.

Des expériences locales ont pu être relevées dans un atelier « jeux de cour traditionnels » : élastique, marelle, billes, osselets...., dans un atelier de création de jeux de société adaptés à la vie et à l'histoire locale ou encore dans la confection de décors de Noël vendus au bénéfice de la caisse des écoles.



Les intervenants professionnels :

Ils font bénéficier les enfants d'apports techniques, de connaissances, de savoir-faire, à condition d'avoir une pédagogie adaptée à l'âge du public. Comme pour les parents, ces intervenants seront à accompagner pour la gestion du groupe.



La mobilisation des enseignants :

Pas toujours favorables à la réforme, ils deviennent parfois partie prenante du projet lorsqu'ils encadrent un groupe sur les temps périscolaires. Beaucoup apprécient la liberté d'action de ces temps, l'absence de programme et se font plaisir en encadrant des activités non scolaires pour lesquelles ils ont des aptitudes.

Les temps périscolaires leur permettent également d'encadrer des enfants d'autres classes que la leur et de prendre conscience du travail des animateurs. La gestion d'effectifs réduits par rapport à ceux de leurs classes est également appréciée.

Les bénévoles :

Si leur participation est à encourager, l'organisateur doit cependant s'assurer de la qualité du projet qui sera proposé aux enfants. Les bénévoles doivent être également accompagnés pour la gestion du groupe s'ils n'ont pas d'expérience d'encadrement.

Les seniors, parfois plus disponibles, proposent leurs services : c'est le cas des intervenants de l'association « Lire et faire lire », programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle dont l'objectif principal est la transmission du « virus » de la lecture. Les seniors, en plus de contribuer au lien intergénérationnel, peuvent pour certains proposer des activités et présenter des métiers inconnus des enfants. Ils seront peut-être plus faciles à mobiliser s'ils ne sont sollicités que sur un trimestre.

Ainsi un écrivain public, retraité, correspondant d'un journal local, initie les enfants au journalisme. Une visite de la seule usine du village, qui produit des trophées sportifs, a été l'occasion de travailler en amont les questions à poser avant la rédaction d'un article pour le journal municipal.

Des animateurs de radio présentent aux enfants le fonctionnement et réalisent des reportages qui passent ensuite à l'antenne. Des interviews de personnalités locales sont également au programme. Les enfants sont alternativement animateurs, techniciens et journalistes. C'est une manière ludique de travailler les textes et l'expression orale.

Quelques professionnels impliqués dans les activités périscolaires :

- pâtissier- chocolatier
- fleuriste
- luthier
- gendarme
- herbaliste

La boîte à idées

- Recruter un emploi d'avenir pour assister le coordonnateur
- Faire intervenir un informateur jeunesse pour présenter ses missions et sa structure
- Ne mobiliser les retraités que sur une période scolaire facilitera leur investissement
- Doubler parfois les intervenants extérieurs d'une personne qui a davantage autorité sur les enfants
- Mobiliser les parents sur un atelier fabrication de décoration de Noël pour financer en partie un séjour
- Demander à un enseignant de passer lors d'une des premières séances afin d'asseoir l'autorité de l'intervenant
- Permettre aux enseignants d'encadrer des enfants qu'ils n'ont pas en classe, les laisser prendre en priorité ceux des classes maternelles
- Avoir un animateur surnuméraire pour pallier des défections



L'ARTICULATION DU PROJET D'ECOLE

ET

DU PROJET PERISCOLAIRE

Les deux projets devraient être en lien : l'articulation avec le projet d'école est prévue dans le PEDT et l'axe 3 du projet d'école porte sur les relations avec les partenaires de l'école. Une thématique globale peut-être choisie par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation ; cette dernière l'approchera avec un aspect ludique.



Ainsi des enseignants et des animateurs ont pu travailler sur le cycle de l'eau : des classes d'eau sont prévues en partenariat avec le Centre des Ressources et d'Education à l'Environnement (C.R.E.F.). Sur les temps périscolaires les enfants, avec une intervenante plasticienne, construisent une maquette illustrant le cycle de l'eau et avec un animateur intercommunal, réalisent des expériences ludiques à partir de créations de fusées à eau et de pluviomètres.

Ailleurs, des enfants d'une classe unique, âgés de 6 à 11 ans, participent une fois par semaine à un atelier de création d'un **film d'animation** encadré par le maire, professeur de technologie au collège. Le film « Stop Motion » reprend une histoire vue avec l'enseignante en classe, « 10 p'tits pingouins autour du monde », qui traite de l'écologie, thème de l'année à l'école. Les enfants abordent en s'amusant le réchauffement climatique mais apprennent également des techniques de réalisation et travaillent sur les points de prise de vues. L'enseignante confie que c'est un plus pour les enfants lorsque ces notions sont abordées en géographie. Le brevet informatique et internet (B2i) est également approché de manière ludique sur les ateliers car les enfants réalisent eux-mêmes le montage du film sur ordinateur.



*Quelques
exemples
de projet commun :*

*Etude d'une pièce sur le temps
scolaire, mise en scène, décor et
costume abordés en périscolaire.*

*Connaissance d'un pays sur le
temps scolaire et cuisine,
chansons, traditions vues
en périscolaire.*



Une classe du cycle 3 d'un SIVOS a pour projet de partir en classe de découverte au Puy du Fou alors que le thème de l'année porte sur l'histoire. Après concertation avec l'enseignante, l'intervenante périscolaire, titulaire d'une licence d'arts plastiques, a réalisé avec les enfants des **maquettes** de villages gaulois et de camps romains. Pour aider au financement du projet un dîner spectacle a été organisé par les parents. La partie spectacle : danse, chants, décoration de la salle a été préparée sur les temps scolaire et périscolaire grâce à l'investissement de l'animatrice, de la cantinière, de l'enseignante et de bénévoles parents et retraités.

Sur un autre SIVOS l'articulation du projet d'école et du projet périscolaire est mise en avant par de nombreuses actions :

- les enfants de cycle 2 écrivent de petites scénettes en classe, qu'ils doivent, sur les temps périscolaires, monter à l'aide de personnages confectionnés à partir de tissus et chaussettes.
- la citoyenneté est abordée en classe comme sur les temps périscolaires avec la participation à un concours d'affiches. La production d'écrits a lieu en classe et la mise en page de l'affiche avec les animateurs des FRANCAS.

La boîte à idées

- *Elaborer un projet commun à l'école et au périscolaire, qui permettra de placer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur un même créneau horaire co-animé en petite section laisser les enseignants et ATSEM assurer dans un premier temps les activités et mettre en place par la suite une période de transition avec les animateurs*

- un projet intitulé « petite ourse » sur l'astronomie est développé par un autre animateur des FRANCAS, en collaboration avec l'enseignante qui aborde ce thème en sciences.
- le développement durable, étudié en classe, est aussi mis en pratique sur le périscolaire avec la construction d'un poulailler à partir de palettes de bois et l'aide de retraités bénévoles. Outre l'utilisation de matériaux de récupération, l'élevage de quatre poules permettra aux enfants de constater que chaque animal est capable de recycler 600 kg de déchets organiques issus de la cantine et des restes du goûter. Les déjections seront utilisées pour fertiliser le jardin de l'école.



LA CUISINE

Des ateliers culinaires sont fréquemment mis en place sur les temps d'activités périscolaires. Ils ne peuvent que rarement se dérouler dans les cuisines collectives pour des raisons d'organisation et de respect des normes. Ces espaces sont en effet soit en cours de nettoyage soit déjà nettoyés au moment des créneaux d'animation.

Certains accueils de loisirs peuvent cependant disposer d'une salle spécialement aménagée pour cette activité, et sur d'autres sites c'est l'ancienne cuisine collective judicieusement conservée qui trouve ainsi une nouvelle utilité. Une salle d'activité avec un point d'eau peut également être utilisée à défaut de locaux spécifiques.

Dans tous les cas, l'atelier culinaire fait l'objet d'un rappel des **règles d'hygiène et de précaution** : lavage des mains, port de charlotte, règles de sécurité quant au maniement des ustensiles et de l'électroménager.

La lecture de la **recette**, texte injonctif, est motivante pour les enfants car elle précède la réalisation et n'est pas coupée de la réalité. A cette occasion les enfants acquièrent du vocabulaire technique : ustensiles, aliments, actions.

Les animateurs, le personnel de service, parfois les enseignants, abordent l'organisation d'un repas, l'équilibre alimentaire, les catégories d'aliments.

On remarque que si les enfants préfèrent souvent confectionner des desserts, beaucoup prennent aussi goût au salé après la réalisation de quelques plats. Le bénéfice de l'utilisation des produits locaux de saison, pour la santé et l'environnement est souvent mis en avant. Le **recyclage** des déchets issus de l'atelier cuisine contribue à l'éducation au développement durable. Les déchets organiques sont destinés au compost, qui servira ensuite pour fertiliser le jardin, ou à l'alimentation des poules. Les autres déchets doivent être triés et apportés dans la bonne poubelle.

L'animation de l'atelier cuisine permet fréquemment d'associer la **cantinière** de la collectivité qui apprécie en général cette tâche éducative différente de celles auxquelles elle est habituée.

L'intervention de **parents** de différentes origines peut permettre une ouverture vers d'autres cultures.





Un **livret des recettes** qui rappelle les règles d'hygiène à respecter est en général réalisé en fin de cycle. Il permet aux enfants de réinvestir avec leurs parents ce qu'ils ont appris sur les temps périscolaires et constitue un outil de communication en direction des familles.

Les plats confectionnés peuvent être :

- dégustés sur place pour le goûter, parfois celui du lendemain
- rapportés à la maison dans un récipient adapté
- consommés le lendemain en classe : c'est cette dernière solution qui a été retenue par une équipe d'animation à partir des constats que certains enfants ne prenaient pas de petit déjeuner le matin

Sur une commune, l'atelier cuisine du mardi après-midi prépare la collation qui précède l'activité natation du mercredi matin et évite l'hypoglycémie à certains.

Sur une autre commune rurale, les enfants confectionnent l'entrée ou le dessert du repas de cantine pour le lendemain.

La boîte à idées

- mobiliser le personnel de cuisine
- n'occuper qu'une partie de la salle de restauration
- ne travailler qu'avec un petit groupe
- afficher la recette avec photographie du plat terminé
- regrouper les recettes et les transmettre aux familles

Pour les plats dont la cuisson ne peut se faire sur le temps d'activité, les animatrices d'un atelier cuisine réalisent un « **plat témoin** » en amont. Les enfants visualisent ainsi le résultat final de la recette. La dégustation se fait le lendemain une fois leur préparation cuite en leur absence

Ailleurs un pâtissier, chocolatier, glacier, à la retraite anime un atelier pâtisserie. En parallèle des techniques de réalisation, sont également abordés d'autres aspects comme par exemple l'histoire du cacao et sa localisation géographique. Les enfants sont capables d'expliquer la transformation de la fève de cacao en beurre de cacao puis en différents chocolats. Cet atelier leur permet de découvrir un métier. En plus des réalisations en chocolat, ils peuvent préparer du caramel, de la guimauve, des chouquettes, des sablés et du pain perdu.

Une commune rurale fait intervenir une association locale dans le cadre de l'opération « **Sport ma Santé** » pour réaliser des brochettes de fruits et de légumes. Les enfants découvrent ainsi des goûts, travaillent sur les couleurs et apprennent surtout des règles d'hygiène de vie et d'équilibre alimentaire.





LE JARDINAGE

L'idéal est d'avoir recours à un intervenant **professionnel**. Tel est le cas d'une commune rurale du département qui fait intervenir une herbaliste. Elle cultive avec les enfants des plantes aromatiques, médicinales mais aussi des légumes. Le jardin communal qui se trouve à l'extérieur de l'école s'inspire du mouvement des « incroyables comestibles » et les légumes plantés sont destinés à être partagés avec tout le monde. Il n'est pas rare de voir des parents venir chercher une salade en déposant leurs enfants à l'école.

Cette initiative solidaire permet également au jardin d'être régulièrement entretenu en dehors des périodes scolaires.

Les **agents municipaux** responsables des espaces verts, même si ce n'est pas leur tâche première, peuvent également encadrer un groupe. Leur travail, valorisé aux yeux des enfants, amène ces derniers à plus de respect des plantations, de l'environnement et du personnel communal.

Le terrain cultivé sera situé dans l'enceinte de l'école ou à proximité afin que des visites régulières pour **l'entretien**, l'arrosage, l'observation, les récoltes, soient possibles. Le jardin permet aux enfants les plus jeunes de percevoir de manière concrète le **rythme des saisons** mais peut soulever le problème de l'entretien au cours des vacances scolaires.

Un projet de potager qui fédère les équipes d'animation et les équipes enseignantes permet d'améliorer le suivi. Les enseignants gèrent le jardin sur le temps scolaire et sur les temps d'activités pédagogiques complémentaires ; les animateurs prennent le relais sur les temps péri et extrascolaires en lien avec le projet.

Une responsable du développement touristique et économique de la protection des zones humides, dans une communauté de communes propose, de manière ludique, aux enfants sur les temps d'activités périscolaires, de découvrir les différentes parties d'une **plante** (tige, feuille, racine, fleur...) et les noms d'espèces communes : pissenlit, primevère, pâquerette...

Les enfants laissent également place à leur **créativité** en réalisant des œuvres à l'aide d'éléments végétaux. Cette action est relayée par une animatrice intervenant également les mercredis après-midi . Dans un autre atelier des **pluviomètres** sont réalisés par une animatrice aidée d'une enseignante. Le groupe est responsable de l'arrosage des plantations, effectué grâce à l'eau du récupérateur : le rôle de l'eau pour la plante, le cycle de l'eau seront ainsi abordés. Les enseignants ont fait le choix de placer leurs heures d'activités pédagogiques complémentaires en même temps que les activités périscolaires pour pouvoir travailler avec les animatrices et faire tourner les groupes d'enfants.



Pour l'enseignant, cette organisation permet d'aborder les notions vues en classe de manière plus pratique. Des piges de différentes longueurs réalisées en classe permettent par exemple de réaliser des sillons espacés régulièrement ; ainsi les gestes du jardinier et le vocabulaire spécifique abordé par la pratique sont mieux mémorisés. Une intervention de la réserve naturelle du Marais Vernier est à l'étude pour réserver une parcelle à la **permaculture**. Une visite au potager du roi à Versailles doit clore l'année scolaire.

Sur une commune nouvelle, l'animatrice nature d'une association labellisée « Espace de vie sociale » qui encadre l'atelier jardin prévoit une activité de remplacement en cas de mauvais temps. Les enfants ont ainsi pu fabriquer en hiver de la peinture à partir d'éléments naturels issus de différentes plantes : choux-rouges, betteraves, mûres, oseille, pelures d'oignons, carottes... mais aussi des mangeoires à oiseaux, des hôtels à insectes qui ont permis l'observation de ces animaux.

La boîte à outils

- associer les agents techniques de la commune
- créer des activités annexes : atelier bois, fabrication d'un hôtel à insectes, élaboration d'étiquettes...
- se rapprocher d'un jardin remarquable voisin pour tisser des liens
- créer un potager solidaire qui sera ainsi entretenu pendant les vacances scolaires
- s'assurer d'un entretien régulier, notamment l'arrosage, sur l'ensemble de l'année
- mieux vaut commencer par un jardin de petite dimension
- demander aux enfants de venir avec les outils de jardinage dont ils ne se servent pas à la maison
- faire intervenir une association de protection de la nature



UNE AUTRE MANIÈRE

DE PRATIQUER

LE SPORT

La pratique d'activités sportives sur les temps périscolaires est bénéfique aux **enfants** mais peut également apporter une valeur ajoutée aux **éducateurs** et au **territoire**.

Pour les enfants la pratique du sport lors des activités périscolaires n'a pas une approche compétitive : elle s'apparente plus à une **sensibilisation** aux techniques de l'activité et à ses fondamentaux. Pour les associations sportives qui interviennent c'est l'occasion d'approfondir des valeurs portées par **l'arbitrage**, la **coopération**...

La pratique du **rugby** peut par exemple aider au développement de la citoyenneté en s'appuyant sur les différences au sein de l'équipe. La rotation des rôles facilite l'empathie et, en réponse aux problèmes posés lors des phases de jeu, les enfants peuvent créer eux-mêmes les règles avec l'aide de l'intervenant. Les éducateurs savent également orienter leurs interventions sur les bénéfices de l'activité sportive notamment **l'hygiène de vie et l'alimentation**.

Pour les organisateurs, le recours aux associations sportives permet une diversification des temps périscolaires. Une intervention appréciée sur un temps périscolaire peut permettre l'ouverture d'une section enfant, voire adulte, sur le lieu d'intervention ; c'est parfois le cas pour des disciplines nouvelles telles capoeira, base-ball, cricket.

Avec **«savoir nager»**, lorsque la piscine n'est pas trop éloignée, des séances sont organisées sur le temps périscolaire. Elles participent à l'acquisition du savoir nager au même titre que les séances scolaires qu'elles complètent. L'approche est cependant différente car plus ludique, et s'adresse souvent à des enfants qui n'ont plus d'appréhension ou à des enfants déjà nageurs. Par exemple les maîtres nageurs sauveteurs (MNS) accueillent des groupes de huit enfants de cycle 3, accompagnés d'un animateur, qui souvent participe aux séances. Les activités pratiquées sont le water polo, des jeux aquatiques, la nage avec palmes, masques et tuba, la natation synchronisée ou le sauvetage.

Ailleurs le niveau des groupes, déterminé par la couleur du bonnet, est le même, que les enfants soient sur les temps scolaires ou les temps périscolaires. Les entraîneurs du club gagnent ainsi du temps pour la constitution des groupes, et pour les enfants ce lien entre activités scolaires et périscolaires permet de garder leurs repères.





Quatre intervenants bénévoles d'un club de **billard** accueillent 16 enfants maximum sur le temps périscolaire. Ce club de 25 membres adultes a vu son effectif augmenter depuis la mise en place des temps d'activités périscolaires, grâce à l'inscription de 8 enfants, ce qui a considérablement rajeuni la moyenne d'âge du club. Les enfants en pratiquant cette activité apprennent le respect des règles et de nombreux gestes techniques : travail des angles, les visées, positionnement du corps, réglage de la puissance, tenue de la queue. L'approche est néanmoins ludique avec la mise en place de jeux : « foot billard » et « pétanque billard ». La fréquentation du club par les périscolaires contribue également au renforcement du lien intergénérationnel et a permis au club l'acquisition d'un billard spécial « Black Ball » à la taille des enfants, cofinancé par la collectivité.

Cani rando, une association de chiens de traîneaux propose sur une communauté de communes des interventions qui se concluent par une randonnée d'une demi journée avec des chiens. Cette dernière est l'occasion de découvrir le milieu naturel local d'une autre manière mais aussi d'apprendre les gestes à adopter avec les chiens pour prévenir les morsures. En amont, une intervention avec les chiens sur site puis une visite du chenil, sont programmées.

La boîte à outils

- faire systématiquement tourner l'arbitrage afin que chacun des joueurs ait en à assurer la mission
- donner à un enfant dispensé le rôle du journaliste qui verbalisera les actions pour le bilan de la séance
- créer les règles avec les enfants en réponse à des problèmes du jeu peut contribuer au vivre ensemble
- mettre en avant les retombées positives pour les associations sportives afin de les inciter à s'impliquer dans les animations



LES

ACTIVITES D'EXPRESSION

ARTISTIQUE

Elles permettent de sensibiliser les enfants à différentes pratiques ou techniques. Pour les collectivités organisatrices ces activités sont un moyen d'associer des professionnels en tant qu'intervenants extérieurs et permettent de fédérer différentes personnes sur le projet global du PEDT.

Les productions peuvent être **exposées** ou se prêter à une **restitution** lors d'une **fête** à laquelle seront invités les parents et contribuer ainsi à la communication entre partenaires éducatifs.

Le cinéma

Sur un territoire le projet cinéma « La Boîte à Média » se déroule à l'année avec pour objectif de se réapproprier le cinéma d'une façon ludique et de l'utiliser à des fins socio-éducatives.

Les enfants sont ainsi amenés à envisager ce média non plus sur le mode de la consommation passive, mais comme objet de réflexion et de création. Des courts métrages nécessitant plusieurs étapes et beaucoup d'imagination sont ainsi réalisés. Pour raconter leurs histoires les enfants font l'acquisition de **compétences techniques** : effets spéciaux, maquillage, intégration d'images de synthèse... C'est également pour eux l'occasion de travailler collectivement et de valoriser leurs compétences.

Un court métrage « A la manière de Georges Méliès » et un autre sur la thématique de la mixité ont, par exemple, été tournés.

Deux animateurs, un communal et un autre du cinéma local titulaire d'un BPJEPS audio visuel, développent un projet cinéma sur le thème des fables de La Fontaine. Les échanges avec l'équipe enseignante sont nombreux et évitent l'exploitation de mêmes fables ou permettent au contraire de les aborder sous des angles différents.

L'animateur communal aborde au quotidien les fables sur les différents temps périscolaires ce qui permet lors de l'atelier hebdomadaire de réaliser un film en utilisant les différentes techniques du stop-motion, du dessin animé et de la pixilation.

Lors d'une séance les enfants s'imprègnent du texte, définissent les personnages et tournent le film. Les techniques de montage ne sont en revanche pas abordées. C'est l'intervenant qui réalise le montage et présente le film monté la semaine suivante. Il fait état que ce rythme est motivant pour les enfants : certains s'inscrivent ensuite aux ateliers extra scolaires « ciné-été ». Les films réalisés sont consultables sur le blog commun à l'école et à l'accueil de loisirs.



Sur un autre site, un projet culturel rassemble autour du thème « Bestiaire et mythologie » à la fois les accueils de loisirs, les enseignants, la communauté de communes, une association à vocation sociale et éducative pour l'expression artistique, mais aussi un institut psychothérapeutique et pédagogique et une association pour adultes et jeunes handicapés.

Sur les temps périscolaires, un film d'animation « Stop motion » est ainsi réalisé. A partir de la thématique fixée les enfants créent une histoire, des décors, des personnages, une bande sonore,
Le film, présenté aux parents en fin d'année scolaire, est également consultable sur le site des ateliers.

Le théâtre

Un atelier théâtre pour sa deuxième année de fonctionnement est victime de son succès : 70 enfants de cycle 3 souhaitaient s'y inscrire, et seulement 12 ont été tirés au sort pour y participer.

L'intervenant bénévole du théâtre associatif confie l'intérêt d'avoir un groupe hétérogène. L'activité théâtre nécessite en effet de la concentration, une diction claire, de l'écoute des autres et un travail sur le corps qui est bénéfique aux enfants en difficulté. Les enfants sont également encadrés par une ATSEM passionnée de théâtre et un jeune en service civique engagé à l'association théâtrale.

Les enfants travaillent sur une adaptation de « La Belle au bois dormant » dans un ancien théâtre, mis à disposition de la compagnie théâtrale par la mairie. A chaque scène les rôles tournent : tous les enfants, grâce au jeu des accessoires, peuvent ainsi jouer les rôles principaux. Pour valoriser le travail de l'année une représentation en faveur des familles est donnée en mai dans l'ancien théâtre.

La musique

Sur le territoire d'une communauté de communes intervient un **luthier**. Ce dernier initie les enfants à la fabrication d'instruments de musique essentiellement à partir de matériaux de récupération: guitare issue d'une boîte de conserve, kazoo, cenza, flûte à partir d'une branche de sureau. Les enfants, en plus de découvrir le métier de luthier, acquièrent les gestes techniques : couper, poncer, percer, accorder,... tout en respectant les conditions de sécurité imposées par l'activité comme le port de lunettes de sécurité pour l'utilisation de la perceuse.

Sur une commune rurale un intervenant d'une association d'enseignement culturel initie son groupe à la **reconnaissance d'instruments** lors de séances d'écoute et projette l'enregistrement d'un album de chants et de morceaux musicaux réalisés collectivement à partir de tubes accordés.

Dans l'école d'une commune plus importante, c'est une intervenante de l'université populaire qui anime un atelier flûte à bec. Les enfants sur neuf semaines apprennent à lire 4

à 5 notes mais aussi à s'écouter. Cette initiation débouche pour certains sur l'achat de leur propre flûte et sur l'inscription à des cours à l'université populaire pour poursuivre leur apprentissage. Ailleurs intervient un professeur de guitare, également compositeur. La mairie a fait l'acquisition de trois guitares pour le périscolaire. Sur des cycles de six à sept semaines trois ou quatre accords simples sont abordés ainsi que les arpèges et la rythmique. Trois enfants ainsi initiés à l'instrument ont poursuivi l'apprentissage en extrascolaire.



LA BOÎTE À IDÉES

- Créer un atelier sur la communication du PEDT : celui-ci assure un reportage, film, radio, qui valorise toutes les autres activités.
- Inciter à ce que chaque enfant ait eu l'opportunité de se familiariser avec un instrument de musique.
- Réaliser les costumes et accessoires pour la fête de fin d'année sur un atelier périscolaire.

ACTIVITES MANUELLES



Travaux d'aiguilles, de couture

Un atelier de **customisation** de vieux vêtements a été mis en place dans un projet local. Il développe l'esprit créatif et permet par ajouts de boutons, clous, tacons et utilisation de pochoirs, de donner une seconde vie à d'anciens tee-shirts apportés par les enfants.

Une retraitée bénévole initie les enfants au tricot en réalisant des chaussons tricolores au point mousse. Outre la technique et la motricité fine développée par cette activité, c'est l'occasion de créer du lien intergénérationnel.

Composition florale

Dans une ville Euroise un atelier de création florale est animé par une ancienne fleuriste, professeur en art floral que les enfants ont rebaptisée « mamy fleur ». Cette dernière s'est engagée avec plaisir dans les ateliers qui outre le contact avec les enfants lui permettent également de percevoir un complément à sa retraite !

Des modèles de compositions sont proposés en fonction des saisons et des calendriers. Ils alternent avec des temps de création libre. A la fin de chaque séance les enfants reviennent à la maison avec leurs compositions.





Réalisation de fresques :

En milieu rural, une illustratrice d'albums de littérature de jeunesse réalise avec les enfants une fresque sur les héros. Composée de trois panneaux de contreplaqué et longue de 8m70, c'est le support pour initier les enfants à différentes techniques : crayons, pinceaux, rouleaux, et travailler les effets d'ombre et de lumière. Elle décorera le nouveau préau.

Sur un autre site une fresque mêle les futurs métiers des enfants et leurs supers héros, réalisée avec l'aide d'une animatrice artiste plasticienne en seulement six séances d'1 heure 15.

Enfin sur un regroupement intercommunal une fresque sous le préau a été réalisée sur le thème de la fraternité en lien avec l'actualité.



LE

DEVELOPPEMENT

DURABLE

Les gestes de la vie quotidienne peuvent contribuer au développement durable ; encore faut-il que les équipes prennent le temps de faire réfléchir les enfants à cette thématique. Avec la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs le temps d'activités périscolaire du mercredi est réduit, d'où la nécessité de mener cette réflexion également sur les trois heures libérées par la réforme.

Pour développer cet axe développement durable, deux ateliers ont été mis en place dans une école :



- le premier, encadré par une animatrice du service déchets de la communauté de communes initie les enfants au **tri sélectif** de manière ludique grâce à des jeux de plateau et à un cahier d'activités.
- le second intitulé « déco récup » développe les **capacités manuelles et artistiques** des enfants à partir d'objets de récupération. Des pièges à cauchemars ont ainsi été réalisés à partir d'assiettes en carton et de restes de pelotes de laine. Cet atelier créatif développe la dextérité et la motricité fine ; il permet d'associer les matières et les couleurs tout en utilisant des matériaux destinés à être jetés.

Sur un territoire intercommunal, les animateurs proposent un atelier de fabrication de produits d'entretien à base de **produits naturels** : vinaigre blanc, bicarbonate... Cette activité scientifique permet aux enfants d'être sensibilisés aux risques de l'utilisation des produits d'entretien pour la santé et l'environnement.

Deux intercommunalités du département organisent les **sentiers de l'art**, exposition en pleine nature d'œuvres réalisées par des artistes et des enfants.

Dans ce cadre les enfants ont participé à l'exposition et ont produit des œuvres sonores et d'autres, camouflées, à rechercher dans l'environnement naturel, à partir de matériaux de récupération.



ADRESSES

UTILES

Pour la création et le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs et le BAFA

- **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure**
cité administrative – boulevard Georges Chauvin – 27023 EVREUX cedex - Corinne Bellemere,
02.32.24.86.18, corinne.bellemere@eure.gouv.fr

Pour le financement des accueils collectifs de mineurs

- **Caisse d'Allocations Familiales**
Allée des Soupirs – 27000 EVREUX - 02.32.31.46.36, action-sociale.cafevreux@caf.cnafmail.fr





Production :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure
(D.D.C.S. 27) en partenariat avec la C.A.F de l'Eure.

Directrice de publication :

Ghislaine BORGALLI-LASNE

Composition rédaction :

Frédéric HEYBERGER, Bruno LEONARDUZZI

Comité de rédaction :

Frédéric HEYBERGER, Bruno LEONARDUZZI, Romanic DELALANDRE,
Bernadette VAREA

Secrétariat de rédaction :

Corinne BELLEMERE

Les photographies qui illustrent ce document ont été prises par :

Frédéric HEYBERGER, Bruno LEONARDUZZI sur les PEDT de :
SIVOS Val de Juignes, CDC de l'Andelle, SIVU Selles/Saint-Siméon, CC des Andelys et environs,
SIVOS d'Ormes/Ferrières-Haut-Clocher, Gaillon, Bernay, Manneville-sur-Risle, Pacy-sur-Eure,
CDC du pays de Breteuil-sur-Iton, Saint-Mards-de-Blacarville, CDC du Pays du Neubourg,
Corneville-sur-Risle, CDC de Quillebeuf, Pont-Audemer, Val-de-Reuil, Rugles, Broglie, Freneuse-
sur-Risle, Mesnil-en-Ouche, CDC de Thiberville.

